

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse***Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 12 avril 2024
DEL-2024-17**Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 20
- * de Représentés : 2
- * de Votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angele DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. JULIEN Justin, M. Sébastien LAURELLI, M. Dominique MITRIDATI, M. Lionel PASQUALINI, M. Toussaint PIERI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Jean-François MATTEI.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. Paul BATTESTI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, Mme Claudine DEYBER, M. Dominique FABRE, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, Valérie FERRANDI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Alexandre GAMBOTTI, Mme GANDOIN Sylviane, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOUTOLOU, M. Paul INNONCENZI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Joseph MATTEI, M. Pierre ORSINI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Joseph PASTINI, M. Xavier PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Antoine POLI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, M. Pierre-Ange SENCY, Mme. Patricia SOULLARD, 1^{er} adjoint de la commune de PIEDIPARTINO Nicolas MAZZONI, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI.

**OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT GESTION DIRECTE : Compte Administratif
M49 GD 2023.**

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 15 avril 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 05 avril 2024. L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque de Folelli, sous la présidence de Jean-Claude ALBERTINI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur Yannick CASTELLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président a rappelé à l'Assemblée délibérante, en vertu des disposition de l'article L.2121-17 du CGCT, que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'Assemblée régulièrement convoquée le 29 mars 2024 pour un Conseil communautaire en date du 05 avril 2024, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA

Département de la Haute-Corse

fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 05 avril 2024 pour un Conseil communautaire en date du 12 avril 2024.

CONSIDERANT que le Président en exercice ne peut pas présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné le compte administratif de l'EPCI qu'il présidait antérieurement au 1^{er} janvier 2024 et qu'il s'est retiré au moment du vote comme le veut la procédure.

Le Conseil Communautaire,

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ALBERTINI, 1^{er} vice-président désigné par l'assemblée pour diriger l'évaluation des comptes administratifs 2023.

VU l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes de la Casinca et de l'Orezza-Ampugnani à compter du 1^{er} janvier 2017,

Après avoir examiné et approuvé par délibération en date du 12 avril 2024 le compte de gestion dressé par le receveur.

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal dressé par le Président de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 159 864,91	G 193 059,00	G-A 33 194,09
	Section d'investissement	B 131 117,13	H 355 399,67	H-B 224 282,54

		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 243 941,22 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 5 237,31 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		=		=			
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 296 219,35		Q= G+H+I+J 792 399,69		=Q-P 496 180,54	

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 818 885,29	L 455 449,10
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 818 885,29	= K+L 455 449,10

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 159 864,91	= G+I+K 437 000,22	277 135,31
	Section d'investissement	= B+D+F 955 239,73	= H+J+L 810 848,77	-144 390,96
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 115 104,64	= G+H+I+J+K+L 1 247 848,99	132 744,35

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le 1^{er} Vice-président.

Jean-Claude ALBERTINI

